



16ème législature

Question N° : 17172	De M. Yannick Neuder (Les Républicains - Isère)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Détection précoce des maladies cardiaques structurelles	Analyse > Détection précoce des maladies cardiaques structurelles.
Question publiée au JO le : 16/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Yannick Neuder appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur l'enjeu de la détection précoce des maladies cardiaques structurelles. En 2016, près de 3 millions de Français sont concernés par les maladies cardiaques structurelles et 4,4 millions le seront en 2030. Ces maladies qui affectent principalement les valves cardiaques sont fortement liées à l'âge ce qui a amené certains experts à parler de « prochaine épidémie cardiaque » pour désigner l'augmentation de leur prévalence. Lorsqu'elles ne sont pas détectées et traitées, ces maladies chroniques dégradent fortement la qualité de vie des patients et accélèrent leurs pertes d'autonomie. Malheureusement, elles souffrent d'un déficit de détection car leurs symptômes sont peu spécifiques et sont confondus comme un signe de vieillissement. Cependant, la recherche d'un souffle cardiaque par une auscultation au stéthoscope suivie d'une confirmation par un cardiologue en cas d'anomalie permet de détecter et prendre en charge précocement le patient et ainsi retarder la perte d'autonomie de celui-ci. Dans son rapport d'évaluation des critères d'éligibilité des centres implant des TAVI, la Haute Autorité de santé a souligné l'importance de la recherche des souffles cardiaques par une auscultation au stéthoscope systématique pour améliorer l'orientation des patients atteints de valvulopathie vers les filières de soins adéquates et le déploiement de larges campagnes d'information à l'attention des patients pour les sensibiliser dès l'apparition des premiers symptômes. Le dispositif « Mon bilan prévention » constitue une opportunité pour rechercher des signes évocateurs de ces maladies (fatigue, essoufflement, etc.) et un souffle cardiaque par une auscultation au stéthoscope. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour améliorer la détection des maladies cardiaques structurelles.